



Entretien avec la Présidente du CNOUS

À la suite de la grève du 18 octobre et de l'entretien avec le cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur le 21 octobre 2021, la CGT a sollicité un entretien avec la Présidente du CNOUS Madame Marchand afin de faire le point sur la mise en œuvre des victoires obtenues à la suite de la mobilisation.

1) Prime exceptionnelle de 400 euros

Concernant la prime exceptionnelle d'un montant de 400 euros, elle sera versée en décembre 2021 à la grande majorité des personnels. **Le caractère exceptionnel de cette prime** tient au fait que **seuls les agents des Crous** la toucheront au sein de la fonction publique, c'est la reconnaissance du travail réalisé par les agents des Crous pour accompagner au mieux les étudiants durant cette grave crise sanitaire et de la surcharge de travail inhérente à cette période.

L'UN CGT CROUS a affirmé la nécessité que cette prime soit versée à l'ensemble des agents sans distinction du statut fonctionnaire ou contractuel (PO, CDD, etc.) et qu'elle touche l'ensemble des activités du Crous (Restauration, hébergement, services sociaux, services centraux). Le CNOUS a souligné l'absence de support juridique pour verser la prime aux CDD, la CGT a insisté afin qu'une alternative financière soit trouvée (le CNOUS n'est pas opposé), les Crous ont tenu le choc aussi grâce aux agents en CDD. Malheureusement, le CNOUS a affirmé que les agents qui étaient en ASA personnes vulnérables et ceux en congé maladie (> 90 jours) ne bénéficieront pas de cette prime.

2) Fonctionnarisation

Le processus de fonctionnarisation qui était à l'arrêt va repartir dès 2022 sans date limite avec l'ouverture de concours internes et le même accompagnement que lors des sessions précédentes (formation, aide à la préparation du dossier, etc.). Prochainement, un recensement des personnels souhaitant devenir ITRF sera réalisé dans chaque CROUS afin de calibrer le nombre de postes à ouvrir. Le CNOUS précise que nous ne sommes plus contraints par des délais (Loi Sauvadet) et que le processus de fonctionnarisation pourra se dérouler sur plusieurs années.

3) Mise à jour des DAPOOUS

Nous avons obtenu la réactivation du processus de promotion (Listes d'aptitude, tableau d'avancement) ainsi que la mobilité Inter-Crous pour les personnels ouvriers (PO), un travail sera mené conjointement entre le ministère, le CNOUS et la CGT pour la mise à jour du statut.

Montreuil, le 18 septembre 2021.